



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 7.5

Transmis le 02-12-22
Mis en ligne le 07-12-22

DECISION N° 2022 189

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2023 DU GIP POLITIQUE DE LA VILLE

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2311-7 ,

Vu la délibération du GIP politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées relatif à l'appel à projets 2023 en date du 27 septembre 2022,

La ville de Lourdes dans le cadre du Contrat de ville mène depuis plusieurs années des actions en faveur des habitants des quartiers et de la jeunesse et peut à ce titre solliciter des subventions dans le cadre des appels à projet du GIP politique de la ville.

Pour l'année 2023 deux projets ont été identifiés :

- un projet porté au titre de l'action sociale " Écouter la parole des jeunes et encourager leur engagement en particulier ceux habitant sur les quartiers politique de la ville "
- un projet porté au titre de l'action culturelle "Un projet culturel tourné vers les quartiers".

Le centre social porté par le service vie citoyenne jeunesse identifie chaque année des projets pour accompagner les habitants des quartiers et soutenir l'engagement des jeunes sur le territoire.

Dans le cadre de l'appel à projets 2023 du GIP politique de la ville TLP une action a été identifiée : « Ecouter la parole des jeunes et encourager leur engagement en particulier ceux habitant sur les quartiers politique de la ville » et qu'elle s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'agrément du centre social avec la CAF.

Cette action doit permettre, avec l'aide d'une expertise extérieure, de mettre en place une démarche participative durable au sein du centre social mais aussi de créer des actions pour favoriser l'engagement des jeunes à travers le dispositif Visa junior et une bourse à l'attention des jeunes pour financer de petits projets.

Le montant de cette opération s'élève à 20 800€ et une subvention est sollicitée auprès du GIP politique de la ville TLP dans le cadre de l'appel à projets 2023 à hauteur de 5 800 €.

Par ailleurs, dans le cadre du projet culturel de la ville basé sur l'orientation : « culture et démocratie », le service culture et événementiel de la ville a identifié pour l'année 2023 un projet intitulé : « Un projet culturel qui se déploie sur les quartiers ».

Cette action a pour finalité d'amener de nouveaux publics vers la saison culturelle proposée par la ville de Lourdes par la mise en place d'un système d'invitation des publics « empêchés », (habitants des quartiers de l'Ophite et l'IRIS Lannedarré) mais aussi de développer une école

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

municipale des arts, en élargissant son champ d'intervention au théâtre, et de déployer un projet tourné vers les arts de la rue et qui trouve un ancrage sur les quartiers politique de la ville/quartiers en veille active.

Le montant de cette opération s'élève à 60 700€ et une subvention est sollicitée auprès du GIP politique de la ville TLP dans le cadre de l'appel à projet 2023 à hauteur de 6 000 €.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

D'approuver la réalisation de ces deux actions dans le cadre de la politique de la ville et du contrat de ville 2015-2023

ARTICLE 2 :

D'approuver les demandes de subventions auprès du GIP politique de la ville TLP pour les deux actions comme suit :

- Ecouter la parole des jeunes et encourager leur engagement en particulier ceux habitant sur les quartiers politique de la ville : 5 800 €
- Un projet culturel qui se déploie sur les quartiers : 6 000 €.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le

28 NOV. 2022

Le Maire,



Thierry LAVIT
Vice-président du Conseil départemental des
Hautes-Pyrénées
Vice-président de la Communauté
d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées